



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC organise un atelier au profit des Commissaires aux comptes des sociétés et entreprises faisant APE

Rabat, le 21 décembre 2022

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a organisé, en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables, un atelier au profit des Commissaires aux comptes des sociétés faisant Appel Public à l'Épargne (APE).

Tenu au siège de l'AMMC à Rabat, cet atelier a réuni plus d'une trentaine de participants représentant plus d'une vingtaine de cabinets pour échanger autour du dispositif régissant l'appel public à l'épargne sur le marché des capitaux marocain.

Les discussions ont ainsi porté sur les différents aspects de la réforme opérée sur le régime de l'appel public à l'épargne, notamment l'amélioration de la flexibilité du processus de levée de fonds sur le marché ainsi que le renforcement des règles de transparence et de bonne gouvernance. Une attention particulière a également été portée aux interventions, missions et responsabilités des Commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne, et à leurs interactions avec l'AMMC.

A l'issue de cet atelier, plusieurs pistes de collaboration future ont été identifiées, notamment en ce qui concerne le développement du cadre normatif de la finance durable et l'amélioration du dispositif régissant l'exercice du commissariat aux comptes dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. Les sujets d'intérêt commun ainsi identifiés seront traités dans le cadre d'un groupe de travail dédié à cet effet.



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l' AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31